Les Objectifs de développement durable (ODD) et le secteur financier : l'expérience de la Caisse des Dépôts

Par Maria SCOLAN

Directrice de projets climat à la direction de la Stratégie de la Caisse des Dépôts

Les Objectifs de développement durable (ODD) proposent une grille de lecture universelle de ce que la Caisse des Dépôts, dans la tradition française, dénomme l'« intérêt général ». Cette définition adoptée par la communauté internationale offre à cette institution financière publique l'occasion de développer sa culture de l'évaluation de son impact économique et social. Son rôle consiste aussi, par la création d'outils innovants, à attirer des acteurs financiers privés en quête d'utilité vers le financement des ODD.

nvestisseur institutionnel, la Caisse des Dépôts déploie de longue date une politique exigeante d'investissements responsables. Comme banque publique, elle finance des priorités nationales : logement social, infrastructures, entreprises, etc. Cette contribution au développement durable lui est d'ailleurs assignée par la loi. Il est donc tout naturel pour elle de placer son action dans le cadre des Objectifs de développement durable (ODD). Mais s'en tenir à ce constat serait clore le sujet un peu trop rapidement. Dans le sigle « ODD », toute la nouveauté, pour la Caisse des Dépôts, réside dans le terme « Objectifs ». Les ODD l'invitent à rendre plus explicite sa contribution au développement durable. Par son rôle de catalyseur, elle souhaite également mobiliser les acteurs financiers pour accélérer le financement des ODD.

Lier le sens de son action à des objectifs universels

Rarement une initiative récente des Nations Unies aura connu un tel succès. « Cela tient, analyse Anne-Catherine Husson-Traore, directrice générale de Novethic, à ce qu'à travers 17 objectifs assortis de 169 cibles, les ODD offrent une grille de lecture très claire et concrète de ce que la communauté internationale considère comme un futur désirable ». Plus étonnant pourrait sembler le grand intérêt qu'ils suscitent auprès des acteurs financiers, qui estiment encore assez largement que, dans leur rôle de financement de l'économie, ils doivent rester neutres à l'égard des modèles de croissance et de développement. Depuis quelques années, pourtant, mus principalement par la prise de conscience des risques climatiques, ils re-

connaissent leur propre responsabilité dans la nécessité d'orienter les capitaux vers un mode de développement bas carbone. Leur réelle mobilisation ainsi que les méthodes et les différents outils qu'ils ont créés en très peu de temps pour intégrer la lutte contre le changement climatique dans leur activité montrent qu'il leur est possible d'apporter des réponses proprement financières à cet enjeu. Par ailleurs, depuis la crise de 2008-2009, les acteurs financiers sont en quête d'une légitimité renouvelée. Les ODD arrivent donc au bon moment pour leur fournir cette vision politique qu'ils se refusent, en général, à construire et à endosser eux-mêmes.

Selon une étude de Novethic (1), l'usage des ODD peut réduire le fossé entre l'investissement responsable (ISR), qui est avant tout un outil de mesure de risques, et l'impact investing, entendu, au sens large, comme une stratégie d'investissement qui cherche activement à atteindre à la fois un retour financier et des objectifs sociaux et/ou environnementaux. Les investisseurs s'engagent ainsi à mesurer et à rendre compte de la performance sociale et environnementale de leurs investissements. Parce qu'ils permettent de sélectionner des buts et les moyens d'y parvenir, les ODD sont en passe de devenir « LA » grille d'analyse privilégiée de l'impact investing pour construire et suivre des indicateurs de résultats sociétaux, des contributions à des trajectoires. C'est bien sûr le cas en

^{(1) «} Les investisseurs en quête d'impacts. Stratégies, innovations et défis », Novethic, juillet 2017, http://www.novethic.fr/

ce qui concerne l'enjeu climatique, mais cela peut aussi être décliné, voire combiné avec d'autres ODD, ceux ayant trait à l'eau, à l'énergie, à la santé, à la lutte contre la pauvreté et les inégalités, à l'éducation...

Il en va de même pour la Caisse des Dépôts, qui s'est fixé pour projet stratégique d'accompagner quatre grandes transitions sociétales françaises : les transitions écologique et énergétique, territoriale, démographique et numérique. En croisant cette stratégie avec les ODD, on constate qu'elle contribue directement à la réalisation en France des objectifs d'accès à la santé (ODD 3), d'éducation de qualité (ODD 4), de recours aux énergies renouvelables (ODD 7), aux emplois décents (ODD 8), aux infrastructures résilientes et à l'industrie (ODD 9), aux villes et communautés durables (ODD 11) et à la lutte contre le changement climatique (ODD 13).

Indirectement, comme investisseur institutionnel très engagé dans l'ISR, elle peut de plus peser sur l'ODD 1 (éradication de la pauvreté), l'ODD 5 (égalité des sexes, notamment dans la gouvernance des entreprises), l'accès à l'eau salubre et à l'assainissement (ODD 6), sur une consommation et une production responsable (ODD 12), et être vigilante à la justice et à la paix (ODD 16). Depuis 2015, elle mesure également la performance d'une part croissante de ses portefeuilles dans la lutte contre le changement climatique (ODD 13).

À travers certaines de ses filiales, la Caisse des Dépôts apporte également des solutions à la qualité environnementale aquatique et terrestre (ODD 14 et 15).

Enfin, dans son propre fonctionnement, elle cherche à améliorer sa performance sur l'ODD 5 (égalité entre les sexes) et l'ODD 8 (réduction des inégalités). Il n'y a guère que l'ODD 2 (faim « zéro ») pour lequel elle dispose de moins de leviers d'action.

Bref, « nous pensons, explique Héléna Charrier, directrice de projets Investissement responsable, qu'il est important que la Caisse des Dépôts puisse lier le sens de ses actions avec des objectifs universels et commence à exprimer sa contribution aux ODD, ou, en d'autres termes, sa contribution à l'intérêt général, de manière plus claire ».

Ce process débute à la Caisse des Dépôts, et cela suppose la mise en place d'indicateurs quantitatifs d'impact. Par exemple, le financement du logement social, qu'elle assure via le fonds d'épargne, apporte, à n'en pas douter, une contribution élevée aux ODD. Mais la Caisse des Dépôts part d'une culture de l'évaluation de sa performance sociale et environnementale assez récente et la mesure de cette contribution reste partielle aujourd'hui. Elle est en particulier en retard par rapport aux banques de développement. C'est dans ses activités de capital-investissement, qui concernent la Caisse des Dépôts ellemême sur son portefeuille d'investisseur institutionnel, mais surtout sa filiale Bpifrance, qui est spécialisée dans le financement des entreprises, que son approche est la plus avancée. À travers un questionnaire simple, le groupe Caisse des Dépôts demande ainsi aux gestionnaires de fonds, et indirectement aux entreprises financées, des informations annuelles sur les emplois créés, les émissions

de carbone, l'égalité hommes/femmes, certains labels environnementaux... Sans être directement prescriptif, ce *reporting* a un pouvoir d'influence : il doit inciter les entreprises en participation à construire des politiques dans ces domaines ⁽²⁾.

Début 2017, l'émission d'un premier *green bond* a été l'occasion de lancer la construction d'indicateurs d'impact dans d'autres domaines financés par la Caisse des Dépôts (les actifs immobiliers, les énergies renouvelables et la dépollution) afin d'être capable de fournir un *reporting* auprès des souscripteurs, comme elle s'y est engagée.

Au-delà de la contribution de ses activités traditionnelles aux ODD, qu'elle va désormais mesurer plus précisément, la Caisse des Dépôts cherche également à créer des outils financiers innovants à fort impact, afin d'accroître l'implication d'acteurs financiers privés dans le financement des ODD.

Mieux financer les ODD : le rôle de catalyseur de la Caisse des Dépôts

Dans une analyse publiée en 2016, Guido Schmidt-Traub, directeur de l'initiative des Nations Unies Sustainable Development Solutions Network (SDSN) (3), montre que les besoins de financement diffèrent selon les ODD et qu'ils doivent mobiliser des solutions de financement variées. Par exemple, les domaines de la santé et de l'éducation appelleront majoritairement des financements publics, tandis que le secteur privé pourra couvrir plus facilement les infrastructures et les objectifs environnementaux. Pour lui, une chose est sûre : la mise en œuvre des ODD exigera une mobilisation élevée de financements privés, tant dans les pays en développement que dans les pays développés. Néanmoins, les financements publics, proportionnellement plus faibles, continueront à jouer un rôle vital (4).

Il rejoint dans cette analyse les grands investisseurs institutionnels qui se saisissent des ODD. C'est notamment le cas des fonds de pension néerlandais, qui ont, à la suite d'une réflexion collective de place, listé plusieurs conditions pour parvenir à généraliser l'« investissement ODD (5) ». La première de ces conditions est de coopérer avec les financeurs publics pour créer des outils de financement mixtes. Ils en appellent donc à un usage stratégique des fonds publics, qui, selon la définition de l'OCDE, d'une part, jouent un rôle de catalyseur à travers la réduction des risques et l'amélioration du rendement pour les investisseurs privés et, d'autre part, présentent un caractère d'additionnalité, en rendant possibles des investissements qui n'auraient pas été réalisés sans eux.

⁽²⁾ Caisse des Dépôts (2015), Rapport de responsabilité sociétale : http://www.caissedesdepots.fr/rapport-rse-2015 (3) SCHMIDT-TRAUB Guido, "Funding the SDGs", http://www.

sustainablegoals.org.uk/funding-the-sdgs/, march 2016. (4) Dans la droite ligne des conclusions de la Conférence internationale d'Addis-Abeba de juillet 2015 sur le financement du dévelop-

^{(5) &}quot;Building Highways to SDG Investing" (2016), https://www.sd-gi-nl.org/report/.



Premier Forum des Nations Unies Sustainable Energy for All (SE4ALL - Énergie durable pour tous), New-York, juin 2014.

« La mise en œuvre des Objectifs de développement durable exigera une mobilisation élevée de financements privés, tant dans les pays en développement que dans les pays développés. »

La Caisse des Dépôts peut avoir cet effet de levier en rapprochant des domaines d'activité, des entreprises ou des projets à financer qui se trouvent proches des conditions de marché avec les acteurs financiers privés. Elle peut en particulier mener le travail de structuration des fonds et de prise en charge de la conception de l'analyse d'impact.

À travers plusieurs innovations, le groupe Caisse des Dépôts propose d'ores et déjà des financements à impact sociétal à des co-investisseurs.

Le Fonds NovESS : co-investir dans l'économie sociale et solidaire en France

La Caisse des Dépôts a ainsi lancé, en novembre 2016, NovESS, un fonds d'investissement en capital dans les entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS), secteur dont la performance économique et sociale constitue le but explicite. Les associations, mutuelles, fondations et sociétés commerciales qui le composent contribuent très directement aux ODD. « Si l'ESS est en plein essor, ce secteur souffre à la fois d'un manque de fonds propres et d'un endettement élevé qui brident son développement », explique Véronique Vincent, directrice du projet à la Caisse des Dépôts. Parallèlement, des établissements financiers privés et des investisseurs de long terme en quête de sens et de légitimité souhaitent financer l'économie sociale et solidaire. En créant NovESS, la Caisse des Dépôts facilite la rencontre de cette volonté d'investir avec ces besoins de financement.

Le premier closing de 60 millions d'euros a réuni autour de la Caisse des Dépôts, sponsor du fonds, BNP-Paribas et divers investisseurs, auxquels le fonds NovESS fournira une mesure d'impact selon une méthodologie issue d'une réflexion menée en commun entre les sponsors et le conseil en investissement, le Comptoir de l'Innovation. Cette méthode partagée, Mesis (pour Mesure et Suivi de l'Impact Social), aujourd'hui en phase expérimentale, sera appliquée lors des premiers investissements du fonds, en 2017. Le référentiel couvre sept domaines : environnement, lutte contre la précarité, l'égalité des chances, l'accès à l'éducation, à la santé et au logement, maintien de l'autonomie et, enfin, l'accès à l'emploi, qui demeure l'indicateur clé. Celui-ci servira à sélectionner les investissements, mais il devrait aussi pousser les entreprises financées à approfondir leur pilotage stratégique. Enfin, les investisseurs pourront intégrer, année après année, les mesures de performance à leur reporting extra-financier. Dans le même ordre d'idée, la Caisse des Dépôts a également investi dans le premier Contrat à impact social (6) en France, avec l'Adie (7), l'État et quatre co-investisseurs,

(6) Les contrats à impact social sont un mécanisme innovant par lequel un acteur social peut faire financer un programme de prévention par un investisseur privé, ce demier ne sera remboursé par la puissance publique qu'en cas de succès.

(7) Adie : association de microcrédit pour les créateurs d'entreprises, https://www.adie.org/

pour accompagner les habitants de zones rurales isolées dans l'obtention d'un microcrédit pour créer leur entreprise ou retrouver un emploi salarié.

CDC-AFD: création d'un véhicule d'investissement en infrastructure

Le véhicule d'investissement en infrastructure CDC-AFD (qui investira majoritairement en Afrique), en cours de structuration, s'appuiera beaucoup sur l'expertise en mesure d'impact fondée sur l'ODD de l'Agence française de développement (AFD), et de sa filiale Proparco. Ce véhicule privilégiera les investissements à co-bénéfice climat. Même l'impact social, qui semble moins évident à estimer pour cette classe d'actifs, pourra être suivi. Par exemple, en matière d'égalité hommes/femmes (ODD 5), si le fonds est amené à financer un moyen de transport public, les investisseurs seront attentifs à ce que l'accès des femmes, un vrai enjeu, soit facilité *via* des mesures concrètes d'amélioration des conditions de sécurité. De même, ils pourront peser sur les mesures de santé (ODD 3) sur les chantiers, etc.

Groupe SNI: un social impact bond pour financer le logement d'urgence

Autre exemple, le groupe SNI, opérateur immobilier (lui aussi une filiale de la Caisse des Dépôts), a lancé en mars 2017 un fonds de 200 millions d'euros associant six investisseurs institutionnels et la CEB (la banque de développement du Conseil de l'Europe), pour financer, en deux ans, 10 000 nouvelles places d'hébergement d'urgence qui seront gérées par Adoma, selon des modalités fixées par l'État. La souscription se fait sous forme de social impact bonds: la rémunération des investisseurs est en partie liée à l'atteinte d'objectifs sociaux, tels que le nombre de personnes accompagnées vers un logement permanent ou encore la proportion des enfants scolarisés, etc. L'atteinte de ces objectifs, qui contribuent aux ODD 4, 10 et

11, sera mesurée chaque année par un auditeur externe indépendant.

Conclusion

Les ODD se veulent une vision universelle du progrès humain. Mais ne risquent-ils pas de créer de la cacophonie ? En effet, les acteurs financiers qui s'en saisissent doivent souvent construire, à partir de rien, des indicateurs d'impact. Le risque est grand, comme cela s'est produit depuis plusieurs années dans la finance climat, d'une fragmentation des approches et des mesures, qui rendrait impossibles le suivi, la comparaison et la compilation des informations et ferait crouler les entreprises sous de multiples exigences de reporting. Dans un souci de cohérence, la Caisse des Dépôts s'engage à coopérer. Par exemple, le référentiel d'analyse et de mesure d'impact social, qui sera utilisé pour le fonds NovESS, a vocation à devenir un outil partagé par la place. C'est également pour cela que la Caisse des Dépôts a activement contribué à la FSB-TC-FD (8) et qu'elle compte parmi les signataires fondateurs, en 2016, de l'initiative de l'UNEP FI Principles for Positive Impact Finance (9). Enfin, elle cherche à s'appuyer sur les meilleures pratiques existantes : celle de l'AFD et, plus largement, celle des autres acteurs financiers qui soutiennent, comme elle, les Principles for mainstreaming climate action into financial institutions (10). Ainsi pourra-t-elle également contribuer directement au 17ème ODD, celui de la formation de partenariats pour la réalisation des ODD.

⁽⁸⁾ Climate task force Task Force on Climate-related Financial Disclosures: https://www.fsb-tcfd.org/

⁽⁹⁾ UNEP FI (2016): http://www.unepfi.org/positive-impact/manifesto/

⁽¹⁰⁾ Climate action in financial institutions: http://mainstreamingclimate.org/